

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE.

DEUX INSCRIPTIONS DE SAYDA

LETTRES A M. FROEHNER, SUR L'ÉPIGRAPHIE.

Inscription grecque de Sayda.

Mon cher ami,

Vous n'avez certainement pas oublié la très-curieuse inscription sépulcrale d'un Antipater, trouvée dans la nécropole de Sayda, et que vous avez le premier fait connaître au monde savant.

C'était à l'époque où, enflammés d'un beau zèle pour une splendide création qui ne devait pas tarder, hélas! à être tristement coiffée d'un éteignoir, nous coopérions à la publication du Bulletin archéologique du musée Parent. Pauvre Bulletin!... Il a eu un splendide premier numéro, qui était condamné à être et a été le dernier! Mais ne revenons pas sur de pénibles souvenirs, et contentons-nous de faire de la science de notre mieux.

L'inscription dont il s'agit est aujourd'hui au musée du Louvre, en faveur duquel son propriétaire s'en est débarrassé. Nous avons donc tous les droits possibles de nous en occuper, sans craindre d'offenser qui que ce soit.

(Tirage à part.)

Cette inscription qui, dans l'article que vous aviez rédigé pour le Bulletin, porte le numéro XV, est ainsi conçue :

ΕΝΘΑΔΕ ΤΟΝ ΠΑΣΙΗΣ
 ΑΡΕΤΗΣ ΗΤΟΡΑ (*sic*)
 ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΝ ΠΑΝ
 ΤΩΝ ΑΝΘΡΩΠΩΝ
 ΤΕΙΜΙ (*sic*) ΛΙΟΝΤΑ (*sic*) ΦΙ
 ΛΟΝ ΤΟΝ ΜΟΝΟΝ
 ΕΚ ΠΟΛΕΜΟΥ ΜΑΥ
 ΡΩΝ ΕΜΑΤΕΙ (*sic*) ΚΑΙ ΨΥ
 ΧΗ ΠΑΤΡΙΔΑ ΡΥ
 ΣΑΜΕΝΟΝ ΧΡΗ
 ΣΤΟΣ ΚΑΙ ΑΛΥΠΙΟΣ
 ΖΗΣΑΣ ΕΤΗ.... (1)

Je vous demande la permission de copier textuellement le commentaire dont vous aviez fait suivre ce texte si curieux, car, en le faisant, je rends service à tous les amis de l'épigraphie grecque.

« Dans la seconde ligne il faut corriger ΗΤΟΡΑ en ΗΓΗΤΟΡΑ.

« Deux autres inscriptions sépulcrales (Welcker, Sylloge épigrammatum, n^{os} 4 et 5), commencent également par le vers :

Ἐνθάδε τὸν (ou τήν) πάσης ἀρετῆς ἐπὶ τέρμα μόνοντα (ou μολούσαν).

« On reconnaît du reste au premier coup d'œil que notre texte a été composé, comme tant d'autres, avec des morceaux détachés de différentes épitaphes métriques.

Πάντων ἀνθρώπων τιμῆ ἔοντα φίλον
 Τὸν μόνον ἐκ πολέμου Μάυρων.....
 Αἶματι καὶ ψυχῇ πατρίδα ρυσάμενον,

« sont des lambeaux de poésie empruntés à droite et à gauche ; de là cette syntaxe passablement décousue.

« Le siège de la ville de Sidon par les Mauritauiens est un fait historique absolument inconnu. »

(1) Tous les *sigma* et les *epsilon* sont lunaires.

Ne pensez-vous pas comme moi, mon cher ami, qu'il serait intéressant de voir quelque rayon de lumière rejaillir sur le fait historique dont il est question dans l'épithaphe d'Antipater? Comme je suis convaincu que votre esprit curieux et sagace partage mon avis sur ce point, je viens vous soumettre une idée qui me semble être juste, et sur la valeur de laquelle je ne conserverai plus de doute, si vous lui donnez votre approbation.

Après l'assassinat de l'abominable Commode, le 31 décembre 192 de Jésus-Christ, Pertinax lui succéda. Deux mois et demi après, il périssait lui-même sous le poignard. Après Pertinax Dide Julien réussit à se faire proclamer empereur par le sénat. Le peuple romain qui le détestait, appela Pescennius Niger, alors gouverneur de Syrie, au secours de la ville; mais Septime-Sévère, général gouverneur de l'Illyrie, se hâta de prendre les devants et accourut en Italie. Bientôt il fut proclamé et Dide Julien fut massacré dans le palais, après un règne de soixante-six jours (193 de Jésus-Christ).

Au moment où Dide Julien revêtait la pourpre à Rome, les légions de Syrie déféraient la couronne à leur chef Pescennius Niger. Celui-ci, qui avait été lié d'amitié avec Septime-Sévère, se vit bientôt maître de la Syrie, de la Grèce, de la Thrace et de la Macédoine, et il offrit à Sévère de partager l'empire avec lui.

Sévère refusa et fit déclarer son rival ennemi de la république. Une première bataille eut lieu près de Cyzique, et l'armée de Pescennius fut défaite. Sévère fit offrir alors au vaincu une retraite assurée, s'il consentait à déposer les armes. A son tour Pescennius rejeta cette offre, et son armée fut battue de nouveau près d'Alexandrie, dans le golfe d'Issus. Grièvement blessé dans le combat, Pescennius tenta de se sauver du côté de l'Euphrate; mais il fut repris et mis à mort immédiatement, et sa tête fut promenée au bout d'une pique. A la fin de son règne éphémère, Pescennius résidait à Antioche; c'est là qu'il apprit la défaite de ses troupes à Cyzique. Il apprit en même temps que les populations de Laodicée et de Tyr, à la nouvelle de la victoire de Septime-Sévère, venaient d'acclamer le vainqueur. Furieux de cette défection inattendue, Pescennius fit marcher immédiatement contre ces deux villes les frondeurs et un gros d'archers maures qu'il avait sous la main et qui partirent avec l'ordre formel de massacrer tous ceux qu'ils y rencontreraient. Les Laodicéens, surpris à l'improviste, furent cruellement châtiés; puis les Maures parvinrent à Tyr, y mirent

tout au pillage, massacrerent la population et incendièrent la ville entière. C'est Hérodien qui nous donne ces détails. (Lib. III, cap. III. Ed. de Leipzig. 1790. T. II, p. 526 à 529) (1).

Septime Sévère, lorsqu'il fut devenu maître sans rival de l'empire, n'oublia pas ce que la malheureuse ville de Tyr avait souffert pour sa cause, et, afin de l'indemniser autant qu'il était en son pouvoir, il y fonda une colonie peuplée par les vétérans de la troisième légion, *Gallica*, et à laquelle il accorda le droit italique; c'est ce que nous apprennent les monuments numismatiques, et Ulpien (*Digg.* I. L, tit. xv, *De censibus*), qui s'exprime en ces termes :

Huic enim divus et imperator noster Severus ob egregiam in rempublicam imperiumque Romanum insignem fidem, jus italicum dedit.

Ce fait a déjà été constaté par Vaillant et par Eckhel; c'est donc à tort que Scaliger a prétendu que Tyr avait été érigée en colonie romaine par Elagabale (1).

Maintenant, mon cher ami, ne pensez-vous pas, comme moi, que la guerre des Maures, dont il est question dans notre épitaphe sidonienne, est précisément la guerre infligée à Laodicée et à Tyr par les Maures, que Pescennius Niger avait lancés contre ces deux villes? Qu'étaient ces Maures? nous l'ignorons, et cependant nous trouvons, dans la notice des *Dignités de l'Empire* des *equites Mauri*, qui, à l'époque où ce document important fut rédigé, étaient

1° sous les ordres du *dux Palestinæ* à Jérusalem :

Equites Mauri Illyriciani Aeliæ;

2° sous les ordres du *dux Arabiæ* à Arcopolis :

Equites Mauri Illyriciani Arcopoli, c'est-à-dire à Rabbath-Môab, aujourd'hui Er-Rabbah au nord de Karak ;

(1) Ἐστασίασαν δὲ πρὸς ἀλλήλους τῷ αὐτῷ ζήλω καὶ μίσει Λαοδικεία μὲν κατὰ Συρίαν, Ἀντιοχέων μίσει κατὰ δὲ Φοινίκην Τύρος. Βηρυτιῶν ἔγχει· μαθόντες δὲ τὸν Νίγρον περυσυῖτα, τὰς μὲν τιμὰς ἐκείνου καθελεῖν ἐπειράθησαν. τὸν δὲ Σεβήρον εὐρήμησαν· ὡς δὲ γενόμενος ἐν Ἀντιοχείᾳ ταῦτα ὁ Νίγρος ἐπέθετο, ἄλλως μὲν τοῦ ἤθους πρότερον χρηστὸς ὢν, ἀγανακτήσας δὲ τότε εἰκότως ἐπὶ τῇ ἀποστάσει αὐτῶν καὶ ὕβρει, ἐπιπέμπει ταῖς πόλεσιν ἀμφοτέραις Μαυρουσίους τε ἀκοντιστὰς οὓς εἶχε, καὶ μέρος ταξοτῶν, φονεύειν τε τὸν ἐντυγχάνοντα κελεύσας, καὶ διαρπάζειν τὰ ἐν ταῖς πόλεσιν, αὐτὰς τε ἐμπιπράναι. Οἱ δὲ Μαυρούσιοι, ὄντες φονικώτατοι, καὶ διὰ τοῦ θανάτου καὶ κινδύνων βραδίως καταφρονεῖν πάντα τολμῶντες, μετ' ἀπογνώσεως ἐπιπεσόντες τοῖς Λαοδικεῦσιν οὐ προσδοκῶσι, παντὶ τρόπῳ τὸν τε δῆμον καὶ τὴν πόλιν ἐλυμήναντο, ἐπειθὲν τε σπεύσαντες ἐπὶ τὴν Τύρον, πᾶσαν τε ἐνέπρησαν, καὶ πολλὴν ἀρπαγὴν καὶ φόνον εἰργάσαντο.

(1) J. Scaliger, *Canon Isagoricorum*, lib. III, p. 301. Amsterdam, 1658.

3° enfin sous les ordres du *dux Phœnicæ* :

Equites Mauri Illyriciani Otharæ.

Quelle est cette Othara? Reland croit que c'est la ville d'Ἀττηρα, que Ptolémée place en Palmyrène. Il a probablement raison, puisque le préfet de la *legio prima Illyricorum* résidait à Palmyre. Nous en pouvons peut-être conclure que les *equites Mauri* formaient alors partie intégrante du corps de cavalerie attaché à la première légion illyrique.

Si j'ai deviné juste, l'Antipater dont il est question dans notre épitaphe sidonienne, aurait été tué vers la fin de l'an 493 de Jésus-Christ.

Voyons maintenant si quelque fait extrinsèque vient à l'appui du choix de cette date.

Vous avez, mon cher ami, publié dans le même mémoire, sous le n° XIV une épitaphe bilingue, trouvée avec la précédente dans la même partie de la nécropole de Sidon, aujourd'hui déposée également au musée du Louvre, et ainsi conçue. Je transcris votre description :

ΕΤΟΥΣ ΘΨ
 ΜΗΝΟΣ ΥΠΕΡ (βερεταίου) ΚΣ'
 ΑΝΤΩΝΙΑ
 ΜΑΜΕΤΙΝΑ (sic)
 ΧΑΙΡΕ ΖΗΣΑΣΑ
 ΕΝΙΑΥΤΟΝ ΜΗΝ(ας) Β'
 D(is) M(anibus)
 ΑΝΤΟΝΙΑΜ
 ΜΑΜΕΡΤΙΝΑΜ
 QVÆ VIXITAN
 NVM ET MENSES
 DVOS.

« L'inscription grecque est gravée sur la colonnette; le texte latin, sur la base carrée. Les lettres ΗΝ du mot ΜΗΝΑΣ et ΑΜ de la terminaison du nom propre ΜΑΜΕΡΤΙΝΑΜ, forment une ligature (1).

« L'année 299 — car le signe doit être un koppa — de l'ère d'Antioche, correspond à l'an 250 de l'ère chrétienne; c'est à peu près

(1) Les *sigma* et les *epsilon* sont lunaire.

la date que l'on assignerait à cette stèle, si l'on ne possédait d'autre indication que le caractère paléographique du monument. »

Permettez-moi, mon cher ami, de vous faire remarquer que Sidon avait une ère spéciale à elle, ère qui se trouve employée sur ses monuments numismatiques; il y a bien quelque raison *a priori* de supposer que la date de notre épitaphe est conçue dans cette ère locale, habituelle aux habitants de Sidon. Cette ère, ainsi que l'ont reconnu les premiers le cardinal Noris et l'illustre Eckhel, a commencé en 111 avant Jésus-Christ (202 de l'ère des Séleucides).

Or en l'an 200 des Séleucides, 113 avant Jésus-Christ, nous avons encore des monnaies d'Antiochus IX, frappées à Sidon. Il n'en existe plus de cette ville, émises pour ce prince à une date postérieure.

Pour Antiochus VIII, l'atelier monétaire de Sidon n'a plus rien frappé non plus à partir de cette époque; nous pouvons donc hardiment, je crois, conclure de cela, que dès 111 avant Jésus-Christ, Sidon, profitant de la lutte acharnée que se faisaient les deux frères, s'arrogea tous les droits de l'autonomie, droits que beaucoup d'autres grandes villes de Syrie ne saisirent que six ou sept ans plus tard, en 104 avant Jésus-Christ.

Cela posé, si nous appliquons à notre épitaphe sidonienne l'ère particulière de Sidon, nous trouvons que le 26 hyperbérétæus de l'an 299 correspond au mois d'octobre de l'an 189 de Jésus-Christ, puisque, hyperbérétæus étant le douzième mois de l'année, Mamerlina est morte quatre jours seulement avant la fin de l'année 299, qui a couru d'octobre 188 à octobre 189.

Il y a si près du milieu d'octobre 189 à la fin de novembre 193, date présumée de la mort d'Antipater, que l'accord me semble tout à fait satisfaisant. Donc, nos deux cippes funéraires, retrouvés bien près l'un de l'autre dans la nécropole de Sidon, y auraient été érigés à quatre ans et quelques jours d'intervalle, et notre guerre des Maures serait bien l'expédition fatale ordonnée par Pescennius Niger.

Pour aller de Laodicée (aujourd'hui Latakieh) à Tyr (aujourd'hui Sour), les Maures, exécuteurs des hautes œuvres de l'empereur aux abois, devaient passer par Sidon (aujourd'hui Sayda). Très-probablement à l'approche de ces bandes ivres de sang et affamées de pillage, la ville de Sidon prit peur et pensa à se garantir du sort qui menaçait sa voisine; elle se mit donc en défense; probablement aussi les Maures, qui n'avaient pour consigne que de châtier les deux villes rebelles de Laodicée et de Tyr, ne firent pas d'efforts pour s'emparer de Sidon, qu'ils n'avaient pas à punir; la preuve,

c'est qu'ils ne tuèrent qu'un seul homme de cette ville, notre Antipater. Qui sait si celui-ci n'aura pas fait du zèle et commis quelque bravade intempestive, dont il aura été immédiatement la victime?

Quoi qu'il en soit, mon cher ami, je vous propose d'attribuer le meurtre d'Antipater au passage des Maures qui allaient ravager Tyr, en octobre 193 de Jésus-Christ, par l'ordre de Pescennius Niger.

Si je ne me trompe pas, voilà une date précieuse pour l'histoire de l'iotacisme, dont les exemples les plus probants fourmillent dans notre épitaphe. Tout à vous d'amitié.

Paris, 29 avril 1872.

F. DE SAULCY.

II

Inscription bilingue de Sayda.

Mon cher ami,

Dans ma lettre précédente, je me suis efforcé de jeter quelque lumière sur l'origine d'une inscription grecque publiée par vous. Dans celle-ci, je veux revenir sur le précieux fragment d'inscription bilingue que j'ai décrit dans *feu le Bulletin archéologique* du musée Parent, et j'espère vous convaincre que je n'ai pas tort de le faire.

Vous vous rappelez que cette inscription, malheureusement mutilée, offre un fragment de texte sémitique suivi d'un fragment de texte grec. Le marbre a probablement été coupé en deux parties, dont celle de droite est seule venue jusqu'à nous.

Je vous demande la permission de reproduire textuellement ici les parties essentielles de la notice que j'avais consacrée à ce curieux monument.

« Cette inscription, gravée sur une plaque de marbre blanc, a été découverte l'année dernière (en 1866) à Sayda, l'antique Sidon, dans un jardin situé près du château de Saint-Louis, c'est-à-dire à environ 200 mètres de distance de la porte sud de la ville, conduisant à Sour et à Belad-Bechara. Un grand nombre de fragments de colonnes et d'autres débris de marbre provenant, à

« n'en pas douter, du bâtiment dont elle a dû faire partie, se sont
« trouvés dans la tranchée d'où les ouvriers arabes l'ont extraite.

« Au premier coup d'œil on reconnaît que la pierre, dépecée à
« une époque certainement fort ancienne, ne présente plus qu'une
« partie des textes dont elle était revêtue, et que ce qui manque au-
« jourd'hui formait au moins la moitié de cette inscription pré-
« cieuse.

« Commençons par décrire la partie grecque; elle se compose
« des deux lignes suivantes :

« ΩΙΛΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ

« ΣΕΝ.

« Ce texte se reconstitue vraisemblablement ainsi :

« ('Ο δεῖνα Ζ)ωίλου στρατηγός

« (ἠκοδόμη) σεν.

« (Un tel, fils de Ζ)oïle, stratège,

« a édifié (ce monument).

« S'agit-il d'un général d'armée, ou simplement d'un magis-
« trat municipal? Même les épigraphistes de profession seraient
« embarrassés pour le décider. En effet, la solution de cette ques-
« tion dépend de l'âge même de l'inscription et de l'époque vers
« laquelle le sens du mot *στρατηγός* fut détourné de son acception
« primitive, pour s'appliquer à des dignités qui n'avaient rien de
« commun avec le commandement militaire.

« Quant à l'âge de notre monument, nous devons faire remar-
« quer que les lettres Ω, Ε et Σ ne sont point lunaires, et que par
« conséquent elles décèlent une antiquité respectable.

« Une autre remarque assez curieuse que nous suggère l'examen
« des caractères grecs, c'est que toutes les hastes verticales, sans
« exception, ont leur extrémité inférieure recourbée vers la gauche,
« ce qui semble indiquer la main d'un lapicide habitué à écrire
« de droite à gauche, c'est-à-dire d'un ouvrier de race sémitique. »

Discutant ensuite la forme de chaque caractère en particulier,
comparé à ceux de monuments de date connue, j'arrivais à la con-
clusion suivante :

« A en juger par ces différents rapprochements, notre inscrip-
« tion aurait été gravée vers la première année du règne d'Hérode,
« c'est-à-dire vers le milieu du siècle précédant l'ère chrétienne. »

Je ne reproduirai pas ici l'analyse de notre texte sémitique, et je me bornerai à dire qu'il se traduit à mon avis :

Cette table à offrandes? (est ce) que.....
le stratège, fils de Zo(ïle).....
 (a consacré) à *Dusarès; elle a été élevée.....* (l'an)
 XXXII d'*Arétas.....*

Le premier mot de la seconde ligne a été lu ainsi par M. de Vogüé, qui l'a considéré comme une transcription maladroite du mot grec ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ; mais je dois faire observer que la seconde lettre de ce mot ressemble plus à un M qu'à toute autre lettre, et que s'il fallait lire *Amartaga*, au lieu d'*Asartaga*, on devrait voir dans ce mot le nom propre, malheureusement perdu, du fils de Zoïle, consécrateur du monument à Dusarès, le Bacchus des Arabes. Ce nom se composerait alors de deux mots : 1° AMR, *gerbe et lien des gerbes*, et en chaldéen *laine*; 2° TGA, *couronne*; et comme les pronoms DA et DI qui se trouvent employés à la première ligne sont purement chaldéens, nous aurions ici le sens *couronne de laine*, qui rappellerait en quelque sorte l'épais cordon de laine à l'aide duquel les Arabes assujettissent leur coiffure. Mais je me hâte de quitter le terrain perfide des hypothèses, et je reviens purement et simplement à ce que nos deux textes nous offrent de renseignements positifs :

1° Le consécrateur du monument était stratège et fils d'un personnage nommé Zoïle; c'est le texte grec qui nous l'apprend.

2° La consécration du monument, quel qu'il soit, a eu lieu en l'an 32 du règne d'un Arétas.

M. de Vogüé (*Revue numismatique*, 1858, p. 156 et suiv.) a établi d'une manière fort plausible, à l'aide des inscriptions et des monnaies antiques, la succession des rois Nabathéens :

Malchus (Malikou).

Arétas Philhellène, Harethath (de 95 à 50 avant Jésus-Christ).

Malchus (Malikou), fils de Harethath (de 50 à 28 avant Jésus-Christ).

Obeidah (Obodas), (de 30 à 7 avant Jésus-Christ).

Arétas Æneas (Harethath Rahm-âmou, philodème), (de 7 avant Jésus-Christ à 40 de Jésus-Christ).

Malchus (Malikou), (de 40 à 75 de Jésus-Christ).

Zabelus (Dabel), (de 75 à 104 de Jésus-Christ).

Nous avons deux Arétas dans cette liste; le premier semble avoir régné 45 ans, et le second 47; donc, *a priori*, il n'est pas permis de

se décider pour l'un des deux. Mettons-nous donc dans les deux hypothèses.

L'an 32, du premier Arétas, correspond à l'an 63 avant Jésus-Christ.

L'an 32, du second, correspond à l'an 25 de Jésus-Christ. Quelle était la condition de Sidon en ces deux années ?

En 63, elle était autonome, aussi bien que la Judée et que le royaume des Nabathéens. Il y a plus, Arétas, établi roi de Cœlésyrie à Damas en 85, ne fut dépossédé de cette royauté qu'en 62 de Jésus-Christ.

On pouvait donc, en 63 avant Jésus-Christ, se permettre de dater de l'année du règne d'Arétas, un monument sacré élevé à Sidon par un personnage de même nationalité que le roi de Damas.

En l'an 25 de Jésus-Christ, au contraire, l'autonomie de Sidon était bien chancelante; et nous avons des monnaies frappées dans cette ville à l'effigie d'Auguste, de Caligula, de Claude, de Néron, etc., etc. Il y a donc tout lieu de croire que des monnaies de Tibère ont également été frappées à Sidon; dès lors on se rendrait bien difficilement compte de l'existence d'une autorité quelconque de l'Arétas régnant alors et qui aurait été tolérée par la susceptibilité romaine. D'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, la forme des lettres employées dans la rédaction du texte grec de notre inscription bilingue, nous reporte vers le milieu du siècle qui a précédé l'ère chrétienne. Dès lors, c'est bien du premier Arétas qu'il s'agit, c'est-à-dire de celui qui a été dépossédé de Damas par M. Æmiliius Scaurus, en l'an 62 avant Jésus-Christ; c'est donc vers l'année qui a précédé cette dépossession que notre inscription a été gravée.

Voilà pour la date du monument. Reste à nous occuper de celui qui en fut l'auteur.

Il portait le titre de stratège et était fils d'un personnage nommé Zoïle.

Ce nom Zoïle ne se rencontre pas très-souvent dans l'histoire; mais nous connaissons un Zoïle qui a joué un rôle important précisément en ce pays. Voyons donc s'il est possible que ce soit de lui qu'il soit ici question.

Lorsque Jean Hyrcan, souverain pontife et prince des Juifs, mourut, il eut pour successeur son fils Judas Aristobule, qui le premier essaya de prendre le titre de roi et périt après un règne fort court. Son successeur fut Jonathan, qui avait reçu le nom grec Alexandre, et qui est plus connu par son nom familier de Jannée, diminutif du nom judaïque Jonathan. A peine maître du pouvoir,

Jannée s'efforça d'étendre la domination juive sur les villes de la côte, qui étaient encore indépendantes des Asmonéens; c'étaient d'abord Ptolémaïs et Gaza, puis Stratonos-Pyrgos et Dora, sur lesquelles un certain Zoïle exerçait une sorte d'autorité souveraine qu'il avait réussi à usurper. D'où sortait ce Zoïle? nous n'en savons rien; à quelle nationalité appartenait-il? nous l'ignorons aussi.

Josèphe (A. J. XIII, XII, 2 et 4) ne parle que deux fois de ce personnage, et à la première fois il en dit : Ζωϊλος ὁ τὸν Στρατόνος πύργου κατεσχηλὼς καὶ τὰ Δωρὰ, etc.

Jannée était venu mettre le siège devant Ptolémaïs, où, après une première défaite qu'ils avaient essuyée, les habitants s'étaient vu refouler. A cette époque Zoïle, maître de Stratonos-Pyrgos et de Dora, entretenant une petite armée et profitant de la lutte acharnée qui s'était élevée entre Antiochus VIII et Antiochus IX, se donnait des airs de souverain indépendant. Ce fut lui qui vint au secours de Ptolémaïs, probablement parce qu'il sentait bien que, Ptolémaïs une fois soumise, son tour viendrait immédiatement et qu'il aurait maille à partir avec Jannée et les Juifs.

Ptolémée Lathyrus, expulsé d'Égypte par son ambitieuse mère Cléopâtre, résidait alors en Chypre. Les habitants de Ptolémaïs implorèrent sa protection, en lui donnant l'assurance qu'il aurait pour alliés les habitants de Gaza, Zoïle, et même les Sidoniens. (A. J. XIII, XII, 2.)

Peut-être devons-nous conclure de cette solidarité de Zoïle et des Gazéens, que le premier était de la même race qu'eux, c'est-à-dire Iduméens, et par conséquent ennemi-né des Juifs.

Lathyrus ne se fit pas prier et vint débarquer à Sycaminos, avec une trentaine de mille hommes. Notons que Sycaminos était un port tout à fait voisin de Dora et de Stratonos-Pyrgos, et placé entre ces villes et Ptolémaïs. Mais un fait imprévu s'était passé dans la ville menacée par les Juifs. Un certain Demænète, qui jouissait d'une très-grande influence sur ses compatriotes, réussit à les convaincre que recevoir dans leurs murs Ptolémée Lathyrus, c'était se mettre pour tout de bon dans la gueule du loup et se donner sûrement un maître, afin d'échapper à une domination encore hypothétique. Il fit si bien que Lathyrus ne fut pas accueilli à Ptolémaïs, ce qui naturellement l'irrita fort. (A. J. XIII, XII, 3.)

Sur ces entrefaites Alexandre Jannée, que la venue de l'armée égyptienne avait singulièrement contrarié, avait levé le siège de Ptolémaïs, et, pour se dédommager, s'était mis à ravager les États de Zoïle et le pays de Gaza. Zoïle et les Gazéens implorèrent alors à

leur tour la protection de Ptolémée Lathyrus. Mais qu'avait fait Jannée? Avec une duplicité exemplaire, il avait traité en secret avec Lathyrus d'une part, pour se débarrasser de Zoïle, et avec Cléopâtre de l'autre, pour se débarrasser de Lathyrus. Au premier, il avait promis quatre cents talents s'il faisait mettre Zoïle à mort et s'il livrait aux Juifs les petits Etats de ce tyranneau. Ptolémée s'empressa d'accepter et s'empara de la personne de Zoïle; mais presque au même moment, il eut vent des menées astucieuses de Jannée avec sa mère Cléopâtre, et dès lors il n'eut plus qu'une pensée, châtier le prince juif qui l'avait joué. Zoïle ne fut certainement pas mis à mort, mais il aida très-probablement Lathyrus dans la campagne qu'il entreprit immédiatement contre les Juifs. Jannée fut battu à plate couture à deux reprises, et lorsqu'il eut été mis dans l'impossibilité de continuer la guerre, Lathyrus, qui n'avait pas oublié l'affront qu'il avait essuyé devant Ptolémaïs, vint assiéger cette ville et la força de lui ouvrir ses portes. (A. J. XIII, XII, 4.)

Cela se passait en l'an 105 avant Jésus-Christ.

Que devint Zoïle? nous l'ignorons, car il n'est plus question de lui dans les écrits de Josèphe.

Admettons qu'en 105 avant Jésus-Christ ce personnage était dans la force de l'âge et avait une quarantaine d'années; admettons qu'il ait eu un fils entre trente et quarante ans. Si ce fils, en 63 avant Jésus-Christ, année dans laquelle fut gravée notre inscription, avait alors quarante-cinq ans environ, il serait né vers l'an 108 avant Jésus-Christ, lorsque son père avait à peu près trente-huit ans.

Il n'y a donc absolument rien d'impossible à ce que notre stratège, fils d'un Zoïle, soit le fils du Zoïle, tyran de Dora et de Stratonos-Pyrgos, qui, ainsi que nous l'apprend Josèphe, avait une petite armée à sa solde; il aurait donc pu avoir pour héritier un fils qui se serait contenté de prendre le titre de stratège.

Ce qui est certain, c'est qu'à la fin du règne d'Alexandre Jannée, les Juifs étaient maîtres de Stratonos-Pyrgos (A. J. XIII, XV, 4). Il n'est pas fait mention de Dora dans ce passage; mais nous trouvons un peu plus tard la liste des villes enlevées aux Juifs par Pompée, et Dora ainsi que Stratonos-Pyrgos en font partie (A. J. XIV, IV, 4—P. J. I, VII, 7).

Après la mort d'Antoine et de Cléopâtre, Octave César, qui était devenu l'ami d'Hérode, lui donna Gadara, Hippos, Samarie, Gaza, Anthedon, Joppé et Stratonos-Pyrgos. (A. J. XIII, XV, 4.) Il n'est pas fait ici mention de Dora.

Mais nous trouvons dans Josèphe (A. J. XIV, V, 3) l'énumération

des villes relevées de leurs ruines par Gabinius, et celles qui sont nommées sont Samarie, Azotus, Scythopolis, Anthedon, Raphia, Dora, Marissa et Gaza.

Enfin Josèphe appelle Stratonos-Pyrgos, qui devait plus tard devenir la somptueuse Césarée, un *φρούριον*, c'est-à-dire une place forte (A. J. xv, viii, 5). Quant à Dora, il la qualifie de *φρούριον ἐπιστάτων*.

De tout ce qui précède il me paraît résulter que la tyrannie de Zoïle finit avec lui, probablement sous les coups d'Alexandre Jannée, et que s'il eut un fils, celui-ci ne fut plus maître de Dora ni de Stratonos-Pyrgos. Au service de qui était-il stratège, puisqu'il ne pouvait plus l'être pour son propre compte? au service d'Arétas très-probablement.

Mille amitiés.

F. DE SAULCY.

